

## Compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2017

Le mardi neuf mai deux mille dix sept, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Véronique LEMESTRE, absente excusée, procuration à M. Rémy LUCAS; Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

### **Compteur Linky : présentation par ENEDIS**

A la demande de Monsieur le Maire, des représentants d'ENEDIS (ex ERDF) ont présenté à l'assemblée le compteur Linky dont le déploiement est prévu sur la commune.

Cette séance du conseil est publique : des auditeurs se sont installés dans la salle et plus particulièrement deux administrés qui sont opposés à l'installation de Linky dans leur habitation et l'on fait connaître précédemment par courriers reçus en mairie.

L'objet de cette communication est d'apporter aux élus des informations sur l'installation et le fonctionnement de ce compteur de nouvelle génération (ou compteur "communicant").

Selon ENEDIS, une directive européenne est à l'origine des remplacements de compteurs par ce modèle. Elle impose, à terme, aux états membres de l'Union Européenne l'usage de ces compteurs communicants.

Une discussion technique entre les représentants d'ENEDIS et certains conseillers municipaux spécialistes des flux électriques s'est engagée permettant d'apporter des éclaircissements sur la dangerosité de Linky tant pour les installations électriques et domotiques que pour le respect du principe du secret de la vie privée.

Le Maire donne ensuite la parole au public présent et non convaincu des arguments d'ENEDIS. A cette occasion un administré demande au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation ou non de la pose des compteurs Linky chez les particuliers, la commune étant propriétaire des compteurs.

A l'issue du débat, le Maire remercie les personnes d'ENEDIS présentes pour leur présentation ; il indique qu'aucune délibération ne sera prise pour ou contre l'installation de Linky chez les particuliers, et que si un projet de délibération contre l'installation du compteur Linky lui est présenté, il le soumettrait à l'assemblée pour approbation lors d'une prochaine réunion.

### **Projet "rénovation MDL" présentation de l'étude de faisabilité**

Le Maire présente aux conseillers Monsieur Cyriaque DUPUIS, architecte, en charge d'élaborer l'étude architecturale et de faisabilité du projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le projet consiste :

- au rez-de-chaussée : extension de la bibliothèque existante et création d'une salle dédiée au multimédia ainsi qu'un espace de convivialité,

- au niveau 1 : hall d'entrée, salle associative, dimensionnement des sanitaires, vestiaire et espace de rangement, réfection de la cuisine et réflexion sur de nouveaux accès.

Le montant de l'estimation financière est de 1,3 million d'euros. Ce chiffrage est à affiner et sera présenté en détail lors de la prochaine réunion du conseil.

### **Vente du lot n°5 « lotissement du Stade »**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilité concernant le lotissement cité en objet sont terminés. Ainsi il peut être procédé à la vente des parcelles.

Il informe que M. et Mme Maxime JACOULET ont confirmé l'intention d'acquérir la parcelle n°5 du « lotissement du Stade » d'une surface de 9 a 36 ca en déposant la somme de 3 000 € dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit.

L'exposé du Maire entendu le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** fait promesse de vente à M. et Mme Maxime JACOULET aux conditions suivantes :

- le prix de ladite parcelle est fixé à 76 000 € TTC
- la vente sera conclue auprès de Maître Henri OECHSLIN, notaire à Quingey

étant entendu que les taxes et frais divers liés à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

Il donne tout pouvoir au Maire pour exécuter et signer ladite vente.

### **Point sur les manifestations**

- le 13 mai : nettoyage de printemps organisé par le conseil municipal des jeunes.
- le 14 mai : concert de la chorale des enfants de l'espoir à 17 heures en l'église de Boussières. Ce chœur d'enfants (36 choristes) se produit également à l'étranger.
- le 21 mai : vide grenier organisé par LES RICHETS
- le 10 juin : tournoi multisports organisé par le conseil municipal des jeunes.
- le 23 juin : fête de la musique à Boussières : pour l'instant environ 20 musiciens participeront. Il est prévu l'acquisition d'une banderole afin d'annoncer cet évènement.
- le 30 juin fête des écoles à la Maison des Loups.

### **Questions diverses**

- Françoise BERNARD, adjointe aux affaires scolaires, expose les points discutés avec le comité de pilotage des TAP (temps d'activités périscolaires) :

- les effectifs ont été constants,
  - reconduction du dispositif en 2017-2018,
  - l'année scolaire 2016/2017 a été compliquée pour l'organisation des TAP par les FRANCAS notamment dans le domaine de la gestion des multiples intervenants
  - l'activité proposée par l'association TRI a été unanimement reconnue et sera maintenue,
  - l'idée de création d'une fresque par les enfants est validée.
- Organisation du bureau des élections législatives du 11 et 18 juin prochain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.**